



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC
MRC DE LA JACQUES-CARTIER

AVIS DE PROMULGATION

AVIS PUBLIC EST DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ

QUE le conseil municipal, lors de la séance extraordinaire tenue le 13 décembre 2016, a adopté le Règlement numéro 11260-2016 concernant l'imposition des taxes et des tarifs municipaux pour l'année financière 2017.

Ce Règlement est déposé au bureau du Greffe où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Donné à Fossambault-sur-le-Lac, ce 26^e jour de janvier 2017.

Jacques Arsenault
Greffier